

TITRE DE LA LEÇON : L'ECHELLE MUSICALE**Discipline : Education musicale****Sous-discipline : Théorie musicale****Cycle : Collège - Niveau : cinquième****I - Définition**

L'**échelle musicale** est l'ensemble de tous les sons que peuvent émettre la voix humaine ou les instruments de musique.

Cette échelle musicale comprend **trois (3) registres ou groupes** successifs de sons allant du grave à l'aigu.

II- Le registre musical

Chacun des registres porte un nom caractéristique

1)- Le registre aigu

Il comprend les sons les plus aigus

2)- Le registre du médium

Il comprend les sons intermédiaires, c'est - à - dire les moins graves et les moins aigus.

3)- Le registre grave

Il comprend les sons les plus graves

NB :

- Le **registre** est l'étendue de l'échelle vocale

Evaluation

Exécute quelques mélodies dans les trois registres :

1)- chant par la voix

2)- chant par la flûte



LES DIFFERENTES CATEGORIES DE LA MUSIQUE

1- Définition des catégories de la musique

Les catégories de la musique sont des formes musicales qui s'exécutent aux moyens des instruments de musique. Ce sont : la musique vocale, la musique instrumentale et la musique mixte.

2- La musique vocale : C'est une musique faite avec la voix

3- La musique instrumentale : Elle désigne celle qui s'exécute à l'aide d'instruments.

4- La catégorie mixte: Elle comprend la musique vocale et la musique instrumentale, c'est-à-dire une musique faite avec la voix et à l'aide d'instruments.

Exemple : La musique de KOFFI OLOMIDE

Exercice

Fais la discrimination des catégories de la musique :

- musique vocale ;
- musique instrumentale ;
- musique mixte.